



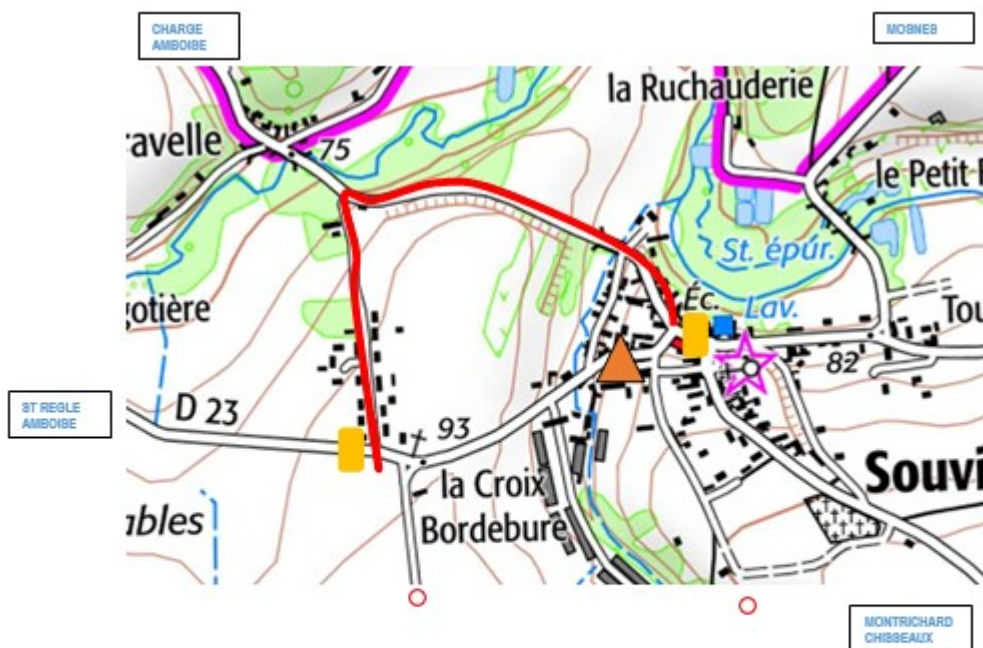
République Française
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de LOCHES
Canton d'AMBOISE





**MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT MAI 2024**

- **2 et 3 MAI** (déménagement)
Rue René Descartes (RD23 direction Saint-Règle) barrée entre la rue Paul Louis Courier et la rue Alfred de Vigny **de 8 h à 17 h**. Déviation par les rues Jules Romains et Honoré de Balzac (RD80).
Le stationnement sera interdit rue Balzac et autorisé rue Jules Romains, mais seulement sur trottoir côté pair.
(arrêté municipal 2024.18)

A noter que le 3 mai alentours de 10 heures, la course cycliste Monthléry Bergerac contre la dystonie traversera le village dans le sens Vallières les Grandes / Saint-Règle. Elle empruntera également la déviation mise en place.

Les arrêtés sont consultables, dans leur intégralité, en mairie de Souvigny aux horaires d'ouverture du secrétariat et sur le site internet de la commune <https://souvignydetouraine.fr>



-  ROUTE BARRÉE POUR DEMENAGEMENT (RD 23, rue René Descartes)
-  Panneau d'information « route barrée à mètres » et DEVIATION
-  Tracé de la déviation, par la rue Jules Romains et la rue Honoré de Balzac (RD80) dans les 2 sens
-  Routes en circulation interdites

Mairie 1, rue Nationale 37530 Souvigny-de-Touraine

02 47 57 27 06

mairie@souvignydetouraine.fr

<https://souvignydetouraine.fr>



Secrétariat ouvert au public les mercredis, jeudis et vendredis de 16 h à 18 h.

Permanences du Maire les mercredis. Les Elus reçoivent sur rdv.